

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.733
28 mars 1996

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT TRENTE-TROISIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 28 mars 1996, à 10 heures

Président : M. Abuah (Nigéria)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 733ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Sardar Aseff Ahmed Ali, ministre des affaires étrangères du Pakistan, qui prendra la parole devant la Conférence aujourd'hui. Cela fait seulement un an qu'il a pris la parole devant la Conférence, et je suis sûr que le fait qu'il soit de nouveau présent, aujourd'hui, parmi nous reflète l'importance que son gouvernement attache à cette instance, en particulier au moment où la Conférence est parvenue à un carrefour important dans sa négociation d'un traité d'interdiction complète des essais. Permettez-moi d'assurer au distingué Ministre des affaires étrangères que sa déclaration sera reçue avec la plus grande attention.

Sont également inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Autriche, du Brésil, de la Slovaquie, de la République tchèque, de la Chine et de la Mongolie.

Je donne maintenant la parole au premier orateur qui figure sur ma liste, le représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Kreid.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession aux fonctions importantes que vous exercez et de vous présenter les compliments de ma délégation en raison de votre engagement dans nos efforts communs. En même temps, j'aimerais remercier le Secrétaire général de la Conférence et son équipe pour le précieux appui qu'ils apportent à nos travaux.

Je prends aujourd'hui la parole au sujet de la question du traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Autriche éprouve un très grand intérêt pour le TICE, qu'elle considère comme une étape majeure sur la voie conduisant à un monde exempt d'armes nucléaires. Mon pays n'est pas seulement un Etat non doté d'armes nucléaires, il est également situé dans une région dans laquelle, à l'époque de la guerre froide, l'utilisation potentielle d'armes nucléaires représentait une menace considérable pour sa sécurité nationale. Dans ce contexte, notre engagement sans équivoque en faveur de la non-prolifération et d'un désarmement nucléaire véritablement complet s'est transformé de bonne heure en l'un des piliers de notre politique étrangère. Nous nous associons pleinement aux pays qui se sont engagés, soit à titre individuel, soit dans le cadre de leur région, à demeurer exempts d'armes nucléaires. C'est également en tenant compte de ce principe de sa politique étrangère qui refuse le nucléaire que l'Autriche a proposé d'accueillir à Vienne l'Organisation du TICE.

Nous pensons qu'en fin de compte un désarmement nucléaire complet sera nécessaire, mais nous sommes suffisamment réalistes pour savoir qu'il ne s'agit pas là d'une possibilité immédiate. Nous avons pris bonne note du débat qui se déroule, tant au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires qu'au sein de la Conférence elle-même, en ce qui concerne l'exigence de donner au désarmement nucléaire un cadre limité dans le temps. Nous comprenons ceux qui préconisent cette approche, parce que nous estimons également que le TICE ne saurait représenter le dernier mot sur la question

(M. Kreid, Autriche)

des armements nucléaires. Pourtant, nous pensons que nous ne devrions pas mettre en péril, en nous déclarant en faveur d'un concept trop ambitieux, les chances de conclure un accord relativement aux essais nucléaires.

Nous sommes persuadés que la conclusion de ce traité renforcera également la confiance mutuelle et facilitera ainsi de nouvelles étapes concrètes sur la voie du désarmement nucléaire. En fait, nous pouvons déjà discerner les contours d'une convention sur une cessation de la production de matières fissiles. Il va sans dire que, dans un tel contexte, on ne peut négliger la question des armements conventionnels, car nous ne saurions envisager un monde qui se mettrait d'accord sur le désarmement nucléaire, et se lancerait dans une course aux armements conventionnels.

Permettez-moi maintenant d'en venir au "texte évolutif", avec ses crochets et ses passages qui posent des problèmes non encore résolus. A ce stade des négociations, nous ne pensons pas que l'on pourrait ou que l'on devrait présenter des idées nouvelles et originales. Nous ne pensons pas non plus que notre rôle soit de donner de bons conseils aux membres de la CD, ou de leur rappeler leurs obligations morales, parce que nous sommes persuadés qu'ils sont pleinement conscients de l'urgence et de l'importance de notre tâche.

Chaque délégation qui participe à cet exercice sait jusqu'où elle peut aller sans renoncer aux principes essentiels de la position de son pays. Naturellement, ces positions nationales ne résultent pas de considérations arbitraires ou aléatoires, mais elles sont fondées sur une analyse attentive et approfondie et comprennent déjà des concessions étendues. En fait, s'il en avait été autrement, cette négociation n'aurait jamais pu commencer. Il convient de souligner que, jusqu'à présent, les négociations sur l'interdiction des essais ont été un succès. Après des décennies de frustration, un grand travail a été accompli au cours des deux dernières années, et nous en sommes maintenant au point où le succès semble vraiment à notre portée. Si nous le laissons s'échapper, il se pourrait qu'une nouvelle chance ne se présente plus pendant de nombreuses années. C'est pourquoi nous devons maintenant mettre pleinement à profit les marges de manoeuvre dont nous disposons en ce qui concerne nos positions de négociation, afin de trouver un terrain d'entente pour le texte définitif du traité.

Compte tenu de ces considérations, nous nous félicitons beaucoup de la contribution apportée par l'Iran et l'Australie, qui nous ont chacun fourni un texte net de projet de traité, car nous pensons qu'en agissant ainsi ces délégations nous ont montré le chemin permettant de sortir du labyrinthe de crochets que contient actuellement le texte évolutif. Pour sortir de ce labyrinthe, nous sommes également heureux d'avoir le meilleur guide possible, en la personne du distingué Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Jaap Ramaker, qui possède une connaissance approfondie des écueils existants, et en la sagesse et en la discrétion duquel nous avons pleinement confiance pour trouver les termes appropriés aux fins d'un compromis.

J'aimerais ici traiter quelques-uns des aspects substantiels du TICE qui attendent encore une solution. Tout d'abord, la question de la portée, qui se trouve au coeur même du traité. Nous pensons que la portée devrait être

(M. Kreid, Autriche)

définie de façon à garantir un respect effectif du traité, ce qui signifie qu'il convient que les activités interdites soient dûment vérifiables. L'Autriche incline donc à approuver la terminologie du modèle australien concernant l'option zéro. Nous nous félicitons de ce que certains des Etats dotés d'armes nucléaires aient fait leur cette option même, et que tous, sauf un, aient décidé de respecter un moratoire sur les essais jusqu'à l'entrée en vigueur du TICE. L'Autriche demande à la Chine, seul pays qui ait encore l'intention d'effectuer des explosions expérimentales d'armes nucléaires, de reconsidérer sa position et d'adhérer à ce moratoire.

En tout cas, il faudrait que l'interdiction porte également sur ce que l'on appelle les explosions nucléaires pacifiques. Compte tenu des conséquences environnementales et sanitaires de toutes les activités nucléaires et, en particulier, des explosions nucléaires, nous sommes opposés, par principe, aux explosions nucléaires pacifiques. Une telle disposition affaiblirait le traité, jusqu'à un point inacceptable. Il serait inévitable qu'il y ait des ambiguïtés en ce qui concerne l'utilisation pacifique ou militaire de ces explosions, et la vérification pourrait donner lieu à de vives controverses.

Dans notre appui du texte australien sur la portée, nous sommes disposés à accepter un certain degré de flexibilité en ce qui concerne des aspects tels que les préparatifs, les expériences hydronucléaires, et les expériences et les simulations d'une autre nature qui sortent du cadre d'une vérification raisonnable. A ceux qui disent que nous avons besoin d'un texte absolument "étanche", nous répondrons qu'ils ne doivent pas sous-estimer les pouvoirs normatifs du traité. Non seulement le non-respect du traité suscitera de vives réactions de la part des autres Etats parties au traité, mais encore l'opinion publique, qu'il convient de considérer dans ce contexte comme ayant une influence forte et croissante, en particulier sous la forme des activités des ONG, réagirait certainement avec une grande sensibilité à des activités qui pourraient n'être pas formellement interdites par le traité, mais qui pourraient être considérées comme incompatibles avec son esprit.

Ayant passé en revue les options que propose le texte évolutif en ce qui concerne l'article sur l'entrée en vigueur, l'Autriche a une préférence claire pour une formule numérique simple aux termes de laquelle le nombre de 40 ratifications requises semble être raisonnable. L'adoption d'une telle formule nous permettrait d'apaiser la crainte qu'ont certaines délégations que le traité puisse être l'otage d'un ou de plusieurs Etats dont la ratification serait une condition préalable à l'entrée en vigueur. C'est un fait indéniable que nous ne pouvons pas obliger un pays à adhérer au traité s'il n'a pas la volonté politique de le faire, ou si cette volonté est insuffisante. Par ailleurs, le fait que la négociation de ce traité bénéficie de la participation et de l'appui actifs de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires peut être interprété comme une indication de leur désir d'y adhérer. En tout état de cause, nous pensons qu'il nous faut prévoir un arrangement qui conduira à une entrée en vigueur rapide du traité, même s'il se peut que certains pays importants aient tendance à traîner pour diverses raisons.

(M. Kreid, Autriche)

Permettez-moi de mentionner, dans ce contexte, que nous avons appelé l'attention des délégations sur la possibilité d'une application provisoire. Cette proposition a été faite en juin dernier, et elle est contenue dans le document de travail CD/NTB/WP.242. Récemment, nous avons eu la possibilité de nous étendre sur cette proposition dans un document interne, en tenant compte des observations qui avaient été faites par d'autres délégations au sujet de notre initiative de l'an dernier.

Permettez-moi d'être très clair. Comme je viens de le dire, nous préférierions l'adoption d'une simple formule numérique, mais nous pensons qu'en l'absence d'un tel accord l'application provisoire constituerait une alternative à l'idée de la conférence dite de dérogation, qu'il vaudrait la peine d'examiner pour diverses raisons. Premièrement, elle n'affecterait en aucune façon les conditions formelles énoncées dans le traité en ce qui concerne l'entrée en vigueur, alors que la formule de dérogation exigerait que des exceptions soient faites. Deuxièmement, l'application provisoire ne servirait que de mesure temporaire jusqu'à ce que les conditions formelles de l'entrée en vigueur soient remplies. Une fois ces conditions remplies, l'application provisoire prendrait fin. Troisièmement - et cela pourrait se révéler très utile - le chiffre de l'application provisoire en tant que tel n'est pas limité aux critères énoncés dans l'article relatif à l'entrée en vigueur. En y apportant les amendements nécessaires, elle pourrait également fournir un cadre juridique pour l'adoption des décisions qui devront être prises dans les premières années suivant la signature, en ce qui concerne par exemple la création du Système de surveillance international, c'est-à-dire à un moment où il est presque sûr que le traité ne sera pas entré en vigueur. Pour résumer, l'avantage de cette approche, c'est qu'elle est souple et réversible, et qu'elle permettrait de traiter des situations qui pourraient surgir dans l'avenir, mais qu'il n'est pas possible de prévoir aujourd'hui.

Permettez-moi maintenant d'aborder certains des problèmes plus techniques que pose le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qui attendent encore d'être réglés. Il convient de dire très clairement qu'un traité d'une telle importance qui serait dépourvu d'un régime de vérification efficace et complet serait, pour ainsi dire, sans mordant. A quel point il est difficile d'ajouter ne serait-ce que de modestes règles de vérification par la suite, c'est ce que nous voyons maintenant avec la Convention sur les armes biologiques et la Convention des Nations Unies sur les armes classiques de 1980. Nous sommes donc fermement convaincus qu'un système de vérification efficace doit faire partie intégrante de l'accord final.

Les éléments clefs techniques du futur régime de vérification sont le Système de surveillance international, avec ses quatre techniques de surveillance, et le Centre international de données, dont la tâche sera de fournir aux Etats parties des produits et des services normalisés bien définis, tel qu'un bulletin des événements quotidien standard, une liste des événements quotidienne standard et un filtrage des événements standard. La surveillance des gaz rares devrait faire partie de la composante radionucléides du SSI, étant donné que les gaz rares pourraient être, dans certaines circonstances, le seul vecteur d'informations quittant les lieux d'un essai nucléaire clandestin. En même temps, l'Autriche n'est pas favorable

(M. Kreid, Autriche)

à l'inclusion dans le SSI de la surveillance par satellite ou de l'observation de l'impulsion électromagnétique, compte tenu des coûts supplémentaires considérables qui en résulteraient.

Pour ce qui est de la technologie des radionucléides, je suis heureux d'annoncer que l'Autriche prend actuellement des mesures pour mettre à la disposition de l'Organisation du TICE le laboratoire de Seibersdorf. Les données supplémentaires nécessaires à l'inscription de cette installation au tableau des laboratoires primaires joint au projet de protocole sur la vérification seront mises par ma délégation à la disposition de l'ami de la présidence pour le SSI dans un proche avenir.

Le problème de l'inspection sur place est le problème le plus décourageant et déconcertant de l'ordre du jour. Permettez-moi de l'exposer brièvement :

- Premièrement, seuls les Etats parties devraient être habilités à demander une inspection sur place lorsqu'il y a suspicion. La resquille ne devrait pas être autorisée.
- Deuxièmement, en raison de l'importance des phénomènes évanescents, le processus de clarification des événements suspects ne devrait pas retarder la préparation d'une inspection sur place. La clarification devrait intervenir parallèlement et ne devrait pas être nécessairement achevée avant que l'inspection soit effectuée.
- Troisièmement, les moyens techniques nationaux ne devraient pas être rejetés a priori, étant donné qu'ils peuvent être très valables pour détecter un événement suspect. En même temps, nous reconnaissons et acceptons les réserves existantes que suscite cette conception. Nous considérons donc la proposition de compromis présentée par la France comme très attractive : appliquer l'approche dite du feu rouge dans le cas d'un déclenchement SSI + MTN, afin d'être logique en ce qui concerne les éléments évanescents; et avoir recours à l'approche dite du feu vert lorsque les moyens techniques nationaux sont le seul fondement de la demande d'inspection sur place. Cette approche ferait en sorte que le traité et son fonctionnement respectent le principe absolu de la non-discrimination, en matière de procédure, des Etats parties qui ne disposent pas de tels moyens, mais contre lesquels des informations basées sur l'emploi de moyens techniques nationaux sont utilisées dans l'enquête.
- Quatrièmement, en ce qui concerne le déclenchement abusif d'inspections sur place. Il ne s'agit pas là seulement d'une question de gaspillage d'argent, étant donné que la mise en route de l'ensemble du mécanisme d'inspection est une affaire très onéreuse pour tous les Etats parties. Cette question présente un autre aspect, non financier, à savoir que le déclenchement abusif d'inspections sur place pourrait nuire considérablement à la crédibilité du traité et de l'Organisation. Le recours abusif à la procédure d'ISP devrait donc faire l'objet de graves sanctions,

(M. Kreid, Autriche)

telles que les suivantes : remboursement de toutes les dépenses causées, suspension du droit de demander une inspection sur place pendant un certain temps, et suspension du droit de siéger au Conseil exécutif pendant un laps de temps à déterminer.

En raison de l'étendue de ses tâches, l'Organisation du TICE sera d'une nature très spéciale. La vaste somme de compétences techniques et de technologies nécessaires pour pouvoir exercer les fonctions de vérification au moyen d'un Système de surveillance international mondial ouvre de nouvelles perspectives de coopération à l'échelle planétaire. Permettez-moi de vous assurer que l'Autriche, en tant que pays hôte potentiel de cette organisation, est prête à prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir à l'Organisation du TICE des conditions de travail appropriées.

Avant de conclure, permettez-moi d'aborder brièvement la question de la composition de la Conférence. Il y a quinze jours, nous avons eu l'honneur d'écouter les pensées très pertinentes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'urgence qu'il y a pour la CD à conclure le TICE cette année, et la nécessité pour elle de réussir. Le Secrétaire général a dit aussi que l'équilibre politique et géographique de la composition de la CD et les dispositions spéciales qui ont été prises pour permettre à plus de 50 Etats non membres d'y participer font de la Conférence une instance de négociation qui est unique en son genre et garantit que tous les points de vue seront entendus. Il se peut qu'il en soit ainsi, mais nous pensons encore qu'il ne suffit pas d'être entendus. Nous estimons que la CD, en tant qu'institution, n'est pas en phase avec la culture politique internationale qui consiste à permettre aux Etats souverains de participer au processus de prise de décisions quand il s'agit de questions qui influent sur leurs intérêts nationaux immédiats. Il est anachronique que des traités aussi importants que la Convention sur les armes chimiques et le TICE, qui visent à une adhésion universelle, soient ou aient été négociés par un groupe restreint de pays au nom de tous les Etats. Cela fait déjà longtemps qu'une décision aurait dû être prise au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Autriche de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, l'Ambassadeur Lafer.

M. LAFER (Brésil) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi, pour commencer, Monsieur le Président, d'exprimer ma satisfaction de prendre la parole ce matin, alors que vous présidez la Conférence du désarmement. L'expérience diplomatique et la compétence dont vous avez fait la démonstration depuis que vous avez assumé la présidence nous apportent la garantie d'une direction habile et capable durant les moments éprouvants qui nous attendent. Vous pouvez compter sur la délégation brésilienne pour une coopération et un appui entiers dans vos efforts. J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier vos prédécesseurs, les ambassadeurs Jaap Ramaker, des Pays-Bas, et U Aye, du Myanmar, des efforts inlassables qu'ils déploient dans le traitement des questions difficiles dont s'occupe la Conférence.

(M. Lafer, Brésil)

Les essais d'armes nucléaires ont été aussi tristement caractéristiques des années de guerre froide que l'ont été les budgets militaires montant en flèche et les arsenaux nucléaires en expansion constante et de plus en plus perfectionnés. En tant qu'activité indissolublement liée à la logique perverse de l'amélioration et du stockage des armes nucléaires, les essais nucléaires sont aujourd'hui perçus comme des vestiges troublants d'une époque révolue. La réaction suscitée par les derniers essais a bien fait comprendre que l'environnement politique international actuel, et d'importantes fractions de l'opinion publique à l'intérieur des Etats, ne tolèrent plus ces essais. Au cours des prochains mois, le défi qui se posera à la Conférence du désarmement et à tous les Etats qui participent aux négociations sur le TICE sera de faire comprendre, de façon juridique et définitive, que les essais nucléaires appartiennent au passé.

Comme nombre d'autres Etats représentés autour de cette table et dans cette salle, cela fait presque 40 ans que le Brésil demande une interdiction complète des essais nucléaires. Nous l'avons fait pendant toutes ces années, comme nous le faisons maintenant, parce que nous croyons que le traité a le mérite intrinsèque d'entraver le perfectionnement et la mise au point des armes nucléaires, et parce qu'il constitue une étape nécessaire et fondamentale dans le processus du désarmement nucléaire.

La dimension non-prolifération d'un TICE est importante et sans précédent. Une interdiction véritablement complète devrait avoir pour effet d'interdire la mise au point et l'amélioration des armes nucléaires. C'est certainement une perspective réconfortante que de pouvoir fermer la porte à la possibilité de devoir un jour faire face à des choses telles qu'un "fusil nucléaire", une arme à impulsion ou rayonnement électromagnétique renforcé, ou même une arme à micro-ondes, comme l'a indiqué dans cette salle, en janvier dernier, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency (ACDA) des Etats-Unis, M. John Holum.

Mais il est également important de placer le TICE dans son contexte en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Nous sommes d'avis que l'incidence du TICE transcendera inévitablement l'interdiction qu'il imposera en ce qui concerne les essais, ce qui lui donnera une raison d'être encore plus significative et importante. Parce qu'il interdira une activité essentielle à la poursuite de la mise au point et de l'amélioration des armes nucléaires, le TICE est à juste titre considéré par beaucoup comme une étape essentielle dans le processus qui conduira l'inversion de la course aux armements nucléaires à sa conclusion logique : l'élimination des armes nucléaires le plus rapidement possible dans le cadre d'un processus multilatéral de désarmement nucléaire. Cette aspiration devrait être incluse dans le traité lui-même.

L'une des retombées les plus appréciées de la fin de la guerre froide a été une tendance à la réduction des arsenaux nucléaires des Etats dotés d'armes nucléaires, par suite d'actions bilatérales et unilatérales, dont certaines ont eu lieu durant les premiers mois de cette année. En janvier, les Etats-Unis ont ratifié le Traité START II, et ils seront, espérons-le, bientôt suivis par la Fédération de Russie. Le mois dernier, le Gouvernement français a annoncé sa décision de mettre un terme à toutes les opérations nucléaires

(M. Lafer, Brésil)

terrestres, et de fermer les centres d'essais du Pacifique. Il convient également de mentionner d'autres faits nouveaux positifs : l'annonce par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France de la cessation de la production de matières fissiles et, il y a quelques jours seulement, le 25 mars, la signature par ces trois pays des Protocoles du Traité de Rarotonga, par lesquels ils s'engagent à considérer cette région du monde comme une zone exempte d'armes nucléaires.

On ne saurait nier l'importance de mesures telles que celles-là et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales. Mais précisément en raison de ces incidences mondiales, parce que chaque Etat, nucléaire ou non nucléaire, a un enjeu dans leur issue, il convient que les mesures touchant le désarmement nucléaire soient traitées au sein de l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Parce qu'il est ce que Emmanuel Kant appellerait une "raison englobante de l'humanité", le désarmement nucléaire concerne tous les Etats, grands ou petits.

Un accord sur la création immédiate par la CD d'un Comité spécial sur le désarmement nucléaire, décision que souhaitent depuis longtemps mon pays, le Groupe des 21 et d'autres délégations présentes dans cette salle, indiquerait que les pays détenteurs d'arsenaux nucléaires sont disposés à examiner les moyens de réduire ces arsenaux avec les autres membres concernés de la communauté internationale. Un tel comité ne manquerait pas de questions à examiner. Outre le fait qu'il aurait à engager effectivement la communauté internationale dans un effort de désarmement nucléaire, ce comité pourrait notamment étudier des propositions telles que celle d'un accord négocié et vérifiable visant à interdire la production future d'armes nucléaires, présentée par la Nouvelle-Zélande, celle de l'établissement d'un programme échelonné de réduction progressive des stocks d'armes nucléaires, formulée par l'Inde, et aussi les propositions pertinentes que devrait présenter la Commission de Canberra. En outre, si la CD jouait un rôle concret en matière de désarmement nucléaire, cela contribuerait beaucoup à rassurer tous les Etats qui souhaitent que l'étape que représente le TICE ne se limite pas exclusivement aux principes et aux objectifs de traités auxquels tous les pays ne sont pas parties, mais qu'au contraire cette étape est incluse dans un processus systématique et déterminé engagé par la Conférence du désarmement pour débarrasser le monde des armes nucléaires.

Réfléchir au rôle véritable de la Conférence en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, c'est également prendre conscience de tout le retard qu'a accumulé la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Le Brésil a appuyé de tout coeur la décision adoptée en septembre dernier (CD/1356) sur la question, et il pourrait approuver son application immédiate. Nous espérons que l'on pourra bientôt parvenir à un accord général sur la date à laquelle les 23 Etats mentionnés dans cette décision deviendront ensemble membres de la Conférence.

Pour ce qui est de la question récurrente des organisations non gouvernementales et de leurs rapports avec la CD, le Brésil est favorable à ce qu'elles jouent un rôle plus actif et direct dans les travaux de la Conférence. Comme je l'ai dit dans une précédente déclaration en séance

(M. Lafer, Brésil)

plénière, le 14 septembre dernier, il nous semble injustifiable que les ONG soient exclues des activités de la CD.

Dans une semaine exactement, le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, qui travaille déjà pendant l'intersession, ajournera ses travaux jusqu'au début du mois de mai. Les quatre semaines qui s'écouleront entre-temps seront une période cruciale pendant laquelle les capitales pourront évaluer le travail accompli jusqu'à présent et prendre les décisions nécessaires pour que le Comité puisse parachever ses travaux avant la fin de la deuxième partie de la session de cette année de la CD. Cela permettrait à la Conférence de répondre aux espoirs de la communauté internationale, tels qu'ils sont exprimés dans la résolution 50/65 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de faire en sorte que le traité soit prêt pour la signature au début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Pour qu'un calendrier aussi serré soit respecté, il faudra que les négociations entrent dans leur phase finale en mai/juin, et que les compromis nécessaires aient lieu à ce moment-là. Récemment, l'Iran et l'Australie ont montré que le fait d'avoir un traité viable en 1996 était une proposition raisonnable, à condition qu'il y ait la volonté politique de la faire passer dans les faits. En ce moment, le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Jaap Ramaker, a un rôle critique à jouer. Nous avons confiance en sa sagesse et en son jugement, et nous lui apportons notre plein appui dans la tâche cruciale qui l'attend.

Pour sa part, le Brésil continuera d'oeuvrer pour des solutions qui pourront être acceptées par tous et de contribuer ainsi à ce que l'on dispose d'un traité universel dans les limites du temps fixé par l'Assemblée générale. Nous avons déjà fait tout ce que nous pouvions pour essayer de tenir compte de toutes les préoccupations raisonnables et pour contribuer à l'élaboration d'un texte de traité concret et efficace, et nous continuerons de le faire.

Je vais aborder brièvement quelques-unes des grandes questions encore en suspens. Il y a plus d'un an, le Brésil a appuyé la formulation relative à la portée qui avait été présentée par l'Australie dans le document de travail CD/NTB/WP.222. L'appui solide et encore croissant dont jouit ce texte aujourd'hui montre clairement qu'il existe une large fraction de l'opinion qui est favorable à une interdiction véritablement complète de toute explosion expérimentale d'armes nucléaires ou de toute autre explosion nucléaire, sans exceptions ni conditions. Nous espérons que cette tendance se renforcera pour aller jusqu'à s'imposer à tous les Etats qui participent aux négociations.

Pour ce qui est de la question épineuse de l'entrée en vigueur, nous sommes d'avis que les dispositions devraient refléter un équilibre entre deux types de considérations. D'une part, le libellé devrait éviter les éléments discriminatoires, tels que le fait de nommer explicitement les cinq Etats dotés d'armes nucléaires. D'autre part, il devrait tenir compte du fait que sans la participation des pays qui ont la capacité de procéder à des essais, le TICE serait en fait dépourvu de valeur réelle. Combiner un certain nombre d'Etats et une disposition dérogatoire pourrait offrir une solution. Nous avons hâte d'explorer les possibilités qu'offre ce thème au cours des prochaines semaines, sous la direction de l'Ambassadeur Antonio de Icaza.

(M. Lafer, Brésil)

Une autre question qui est au coeur des négociations est la composition du Conseil exécutif. Nous considérons le premier document interne de l'Ambassadeur Benjelloun-Touimi sur cette question comme une base utile de discussion, et nous le remercions pour cet effort. Nous lui avons communiqué nos observations, que j'aimerais résumer ici. Nous approuvons le principe selon lequel aucun Etat partie ne devrait être exclu du Conseil exécutif, et selon lequel au moins 30 % des sièges attribués à chaque région devraient être pourvus en respectant certains critères. L'Organisation du TICE devrait être en mesure de déterminer objectivement dans quelle mesure chaque Etat partie satisfait à ces critères, dont l'ordre de priorité serait de préférence établi par le traité lui-même. La suggestion créative d'établir six groupes régionaux comme solution moyenne entre la formule de l'AIEA et la répartition géographique habituelle de l'Organisation des Nations Unies vaut la peine d'être étudiée plus avant. Au sein d'un Conseil exécutif de 45 membres, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes doit au moins maintenir la même proportion numérique que celle qui est la sienne par rapport au nombre total des Etats dans le monde, ce qui signifie huit sièges au Conseil, et non sept.

Nous rechercherons aussi activement des solutions dans d'autres domaines importants du traité, tels que les inspections sur place et les moyens de les déclencher, le Centre international de données et le niveau et l'étendue des analyses qui y seront effectuées, et les moyens de parvenir à un accord en ce qui concerne le financement du Système de surveillance international et l'Organisation du TICE.

Cela fait de nombreuses années que nous attendons un TICE. Il semble que la possibilité de le faire passer dans les faits soit enfin à notre portée. Tirons le meilleur parti du temps dont nous disposons et répondons ainsi aux espoirs de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au distingué Ministre des affaires étrangères du Pakistan, S. E. M. Sardar Aseff Ahmed Ali, qui a une communication importante à nous faire.

M. SARDAR ASEFF AHMED ALI (Pakistan) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi une joie que d'être de nouveau parmi vous à la Conférence du désarmement. Vous terminez la première partie de votre session à un moment crucial de vos négociations concernant le traité d'interdiction complète des essais (TICE).

Il est d'excellent augure qu'en ce moment critique ce soit un diplomate habile et compétent, du Nigéria ami, qui préside les débats de la Conférence. Nous sommes sûrs que vous contribuerez beaucoup au succès des efforts de la CD.

Au début de notre session, cette année, nous nous demandions si nous serions même capables de reprendre nos négociations. Maintenant, il règne un sentiment de confiance, nous croyons que, malgré les plus de 1 200 crochets qui parsèment le texte évolutif, la CD parviendra bien à achever le TICE dans un proche avenir. Nous attendons avec impatience le texte qui sera présenté aujourd'hui par le Président très compétent du Comité spécial. Il ne fait

(M. Sardar Aseff Ahmed Ali, Pakistan)

aucun doute que, de même que le texte iranien et le texte australien, ce texte fournira des indicateurs des plus utiles en ce qui concerne les possibilités de compromis au sujet de diverses questions en suspens.

Toutefois, le succès de nos négociations n'est pas encore réglé d'avance. Ce qui compte davantage que les mille et un crochets, ce sont ces quelques questions importantes sur lesquelles il reste encore à se mettre d'accord. Je désire aujourd'hui examiner la position du Pakistan sur ces questions.

D'abord, il nous faut élaborer un consensus clair et véritable sur la portée du TICE. Il semble que se soit développée une convergence d'idées autour de la formulation australienne qui consiste à interdire toutes les explosions nucléaires expérimentales. Pourtant, il est permis de se demander si cette formulation assurera que l'interdiction des essais sera véritablement complète et si elle ira dans le sens de l'objectif qui consiste à mettre un terme au perfectionnement des armes nucléaires.

Pour se diriger vers un véritable consensus, il sera nécessaire d'exprimer, d'une façon ou d'une autre, que le traité interdira tous les essais nucléaires, à quelque seuil que ce soit. A cette fin, il convient d'expliquer plus clairement le concept d'une interdiction à "puissance zéro", et qu'il soit compris et accepté par tous les Etats. Nous ne saurions nous satisfaire d'un accord distinct sur cette question entre les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, en dehors des négociations sur le traité.

En même temps, le Pakistan est préoccupé par le fait que certains Etats dotés d'armes nucléaires ne semblent pas avoir pris d'engagement en ce qui concerne l'objectif de la cessation du développement qualitatif des armes nucléaires. Pour ce qui est des Etats non dotés d'armes nucléaires, le principal attrait du TICE a été que le traité mettra un terme à la prolifération verticale, autrement dit à la mise au point de nouvelles armes nucléaires et de nouveaux systèmes d'armes nucléaires. Malgré les déclarations faites ici par de hautes personnalités de certains Etats dotés d'armes nucléaires, on nous donne maintenant à entendre que l'arrêt du perfectionnement des armes nucléaires ne saurait être un objectif explicite du TICE.

Il s'agit là d'une question qui préoccupe gravement le Pakistan. Le TICE est censé être un premier pas dans le processus de désarmement nucléaire. S'il n'empêche pas les Etats dotés d'armes nucléaires de mettre au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires, il n'y aura pas de garanties que, dans une séquence action-réaction, le monde n'assistera pas de nouveau à une course aux armements nucléaires. Si le traité ne met pas un terme au perfectionnement des armes nucléaires, il ne contribuera pas de façon significative à la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire. Nous continuerons donc à oeuvrer pour que soit pris un engagement adéquat et juridiquement contraignant de mettre un terme au perfectionnement des armes nucléaires.

Le Pakistan et d'autres pays non alignés se sont également employés à ce que soient inclus des engagements explicites dans le TICE en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Nous sommes très déçus que ce désir ait été écarté

(M. Sardar Aseff Ahmed Ali, Pakistan)

jusqu'à présent par les Etats dotés d'armes nucléaires. Le Pakistan continuera de rechercher l'inclusion dans le TICE d'un engagement de désarmement nucléaire.

Nous n'avons pas approuvé la proposition qui ferait dépendre la conclusion du traité de l'engagement des puissances nucléaires de procéder au désarmement nucléaire dans un laps de temps précis. Néanmoins, nous appuyons fermement la position prise par le Groupe des 21 dans le document CD/1388. Le Groupe des 21 a proposé que la Conférence du désarmement "crée un comité spécial sur le désarmement nucléaire chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, l'objectif étant d'éliminer définitivement les armes nucléaires selon un calendrier déterminé". Il a en outre estimé que "les négociations dans le cadre de ce comité spécial devraient commencer immédiatement après la conclusion des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais en 1996".

Si le monde pense que le TICE représente la première étape vers le désarmement nucléaire, il est temps que la CD définisse et propose les étapes suivantes qui sont nécessaires pour promouvoir le désarmement nucléaire et, pour finir, l'élimination des armes nucléaires. La résistance qu'opposent certains Etats dotés d'armes nucléaires à cette proposition raisonnable crée des doutes et des suspicions en ce qui concerne l'engagement qu'ils disent avoir pris relativement au désarmement nucléaire. Nous prions instamment et sincèrement ces Etats de se montrer à la hauteur de l'occasion historique qui se présente à nous aujourd'hui et de prendre les mesures nécessaires pour que l'avenir de notre monde soit exempt d'armes nucléaires.

L'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire répondra à une longue attente de la communauté mondiale. Elle facilitera également l'acceptation du TICE par tous les Etats et assurera ainsi sa rapide entrée en vigueur.

Les dispositions du TICE relatives à l'entrée en vigueur seront cruciales pour le succès du traité. Pour qu'elle soit efficace, il faut qu'une interdiction des essais soit universelle. Nous ne devons pas envisager une solution dans laquelle un ou plusieurs Etats ayant la capacité d'effectuer des explosions nucléaires ne seraient pas parties au traité. La signature du Pakistan et son adhésion au TICE dépendront de notre certitude que tous les Etats dotés d'armes nucléaires et tous ceux qui ont une capacité nucléaire adhéreront au traité.

Le troisième domaine des négociations sur le TICE dans lequel il est nécessaire que des décisions claires soient prises rapidement est la question des inspections sur place (ISP) et de l'utilisation éventuelle des moyens techniques nationaux (MTN). Certaines des propositions qui ont été faites au sujet de ces questions nous préoccupent beaucoup.

Premièrement, le recours aux MTN comme "déclencheur" d'une ISP permettrait l'utilisation d'informations qui pourraient être subjectives, sélectives et dépourvues de fiabilité. Le Système de surveillance international (SSI), qui sera créé à grands frais et avec la participation de toutes les parties, devrait constituer l'épine dorsale de la vérification

(M. Sardar Aseff Ahmed Ali, Pakistan)

du TICE. C'est en se fondant sur des informations obtenues au moyen du SSI que l'on devrait mettre en route une ISP, chaque fois qu'une inspection de ce genre sera nécessaire.

Deuxièmement, nous continuerons d'insister sur le fait qu'une ISP doit être approuvée par le Conseil exécutif de la future Organisation du TICE. Il s'agit là du seul moyen de faire en sorte que ce genre de décisions politiquement sensibles soient prises collectivement, après avoir été dûment examinées avec tout le soin voulu, réduisant ainsi les possibilités de sélectivité et d'abus.

Troisièmement, pour les mêmes raisons, en grande partie, l'autorité pour juger de questions concernant le respect du traité doit également être confiée au Conseil exécutif, et non aux Etats parties pris individuellement. Ce sont les organes politiques collectifs de l'Organisation qui devraient avoir la responsabilité de surveiller le fonctionnement du traité et d'assurer son application effective. Nous ne devrions approuver aucun mécanisme qui court-circuite le rôle politique et technique de l'Organisation du TICE.

Nous sommes conscients que certains traités bilatéraux et régionaux de limitation des armements autorisent l'utilisation de MTN à des fins de vérification. L'acceptation de ces dispositions est basée sur les capacités nationales comparables des pays participants. Cela constitue une sauvegarde automatique contre les abus. Par contre, les traités multilatéraux, qui visent à une adhésion universelle, exigent des procédures transparentes, qui offrent à toutes les parties les mêmes possibilités d'accès, et qui assurent une non-discrimination dans l'application d'instruments politiques sensibles aux fins de la vérification du traité.

Ces vues sont partagées par d'autres délégations. Nous espérons qu'il en sera pleinement tenu compte dans la formulation des propositions révisées concernant l'ISP. Notre expérience historique d'un harcèlement indu fait que le Pakistan est particulièrement sensible aux questions concernant le mauvais usage éventuel des inspections sur place. Nous pensons qu'il est possible de tenir compte de nos préoccupations sans diminuer en aucune façon la crédibilité du régime de vérification du TICE.

Le Pakistan attend avec impatience la conclusion rapide du TICE. Cela fait plus de 30 ans que nous appuyons cet objectif. Nous n'allons pas changer d'avis maintenant que nous en sommes à la minute de vérité. Le Pakistan continue de penser que le TICE sera une bonne chose pour le monde et pour notre région. Il réalisera les objectifs de l'interdiction régionale des essais que le Pakistan avait proposée pour l'Asie du Sud en 1987.

Au Pakistan, nous demeurons préoccupés par le fait qu'il pourrait y avoir un autre essai nucléaire de l'autre côté de notre frontière. Cela pourrait conduire à une grave situation et compromettre sérieusement les perspectives de non-prolifération. Nous continuons de chercher à obtenir des garanties catégoriques de la part de l'Inde contre un tel événement. Au lieu de cela, nous avons entendu des déclarations dans lesquelles l'Inde affirmait qu'elle "conservera l'option nucléaire". Néanmoins, nous espérons que le Premier Ministre Rao répondra positivement à la proposition du Premier Ministre Bhutto d'examiner la question d'un avenir exempt d'armes nucléaires pour nos deux pays.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Ministre des affaires étrangères du Pakistan de sa déclaration importante et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie, l'Ambassadeur Bebler.

M. BEBLER (Slovénie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents qui ont adressé au Président, à ses prédécesseurs, au Secrétaire général et au dévoué personnel de la Conférence du désarmement leurs compliments et l'assurance de leur pleine coopération.

Permettez-moi maintenant d'aborder quelques questions relatives au traité d'interdiction complète des essais et à la future Organisation du TICE. La République de Slovénie se déclare résolument en faveur de la conclusion, en 1996, d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) qui soit effectivement vérifiable. Cet instrument international, conclu sans conditions liées à d'autres questions de limitation des armements et de désarmement, et de portée universelle, devrait imposer une interdiction mondiale de toutes les explosions nucléaires et être effectif dès que possible.

Nous appuyons pleinement l'établissement de l'Organisation du TICE à Vienne, coïmplantée avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organisations au Centre international de Vienne. L'Agence a fait la preuve de ses capacités, et son secrétariat a estimé que l'Organisation du TICE pourrait réaliser des économies considérables en matière de services administratifs et de gestion, pendant la période du démarrage, si l'on confiait à l'Agence le soin de rendre ces services à l'Organisation, dans le cadre de son fonctionnement habituel.

Nous sommes maintenant les témoins, également à Genève, d'une terrible crise financière du système des Nations Unies, due principalement aux sommes énormes que représentent les cotisations non payées des membres. Dans ces conditions, il serait tout à fait inapproprié de créer un double des installations déjà existantes de l'AIEA et de gaspiller des ressources précieuses pour rassembler des compétences techniques très spécialisées et construire des installations très coûteuses distinctes de celles de l'AIEA. Nous pensons que l'AIEA devrait occuper la même position en ce qui concerne l'Organisation du TICE que le Centre des droits de l'homme par rapport à plusieurs organes de surveillance d'instruments relatifs aux droits de l'homme. Sur la base de cette analogie, l'Agence fournirait tous les services nécessaires à la Conférence et au Conseil exécutif de l'Organisation; le Secrétariat technique du TICE fonctionnerait au sein de l'Agence, et le Système de surveillance international serait conçu de façon à tirer pleinement parti des capacités existantes de l'Agence. De tels arrangements ne seraient pas seulement logiques, ils offriraient également la combinaison appropriée de rapport coût-efficacité et d'efficacité organisationnelle. Tout en assurant pleinement la réalisation des nobles objectifs que sont l'interdiction pour toujours de toutes les explosions nucléaires et, espérons-le, le freinage du perfectionnement des armes nucléaires, la nouvelle Organisation du TICE pourrait ainsi ne pas imposer un fardeau financier indu à ses Etats membres.

(M. Bebler, Slovénie)

Je pense qu'il vaudrait la peine qu'un groupe d'ambassadeurs intéressés visite l'AIEA et le Centre international de Vienne, se renseigne au sujet des arrangements les plus pratiques pour l'Organisation du TICE et rende compte à la Conférence du désarmement.

La Slovénie possède quelques compétences techniques et installations qui présentent de l'intérêt pour l'Organisation du TICE. J'espère que nous pourrions proposer, pour le nouveau Système de surveillance international, notre station sismologique de Ljubljana, qui est déjà équipée de sismographes à trois composantes et qui est actuellement modernisée pour devenir une station complexe. Toutefois, nous pensons que, pour des raisons d'équité, il faudrait limiter, par exemple à la moitié, la part du crédit de contribution dans la quote-part de chaque Etat. Il ne faudrait pas que le coût de fonctionnement de l'Organisation, et en particulier du Système de surveillance international, repose trop lourdement sur les Etats non nucléaires qui ne possèdent pas d'installations de détection nucléaire de premier ordre.

Mon pays occupe le troisième rang au tableau d'honneur des contributions versées au budget ordinaire de l'ONU en 1996. Nous avons aussi l'intention d'honorer pleinement et en temps voulu nos obligations internationales, dans l'avenir, pour ce qui est de l'Organisation du TICE. C'est la raison pour laquelle nous sommes soucieux que des arrangements appropriés soient pris relativement à l'Organisation du TICE, que l'on prévienne des gaspillages coûteux et que l'on ne crée pas d'organes bureaucratiques superflus.

A cet égard, permettez-moi de citer le Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'ONU, Mme Madeline Albright, qui a déclaré ceci il y a seulement quelques mois : "Malheureusement, nous avons laissé se développer un système ... dans lequel le terrain bureaucratique est divisé et subdivisé, ce qui fait que chaque entité peut revendiquer un rôle unique, mais qu'il y en a peu qui peuvent fonctionner avec succès sans l'aide des autres. Cela se traduit par la création d'autres entités encore appelées à jouer un rôle de coordination entre celles qui existent déjà ... Une question fondamentale ... est la volonté et la capacité des Etats Membres de payer pour les activités de l'ONU. Nombre de gouvernements des Etats Membres sont en retard dans leurs versements au budget ordinaire de l'ONU, dont le mien ... Notre objectif devrait être un système des Nations Unies plus productif pour tous ses membres, qu'ils soient de l'Est, de l'Ouest, du Nord ou du Sud. Les pays qui aspirent à développer leur économie n'ont pas besoin de bureaucrates onusiens en plus grand nombre. C'est pourquoi nous voulons une ONU qui parle moins et produise davantage; qui dépense moins pour les traitements, la papeterie et les cérémonies et plus pour des services qui sauvent et enrichissent la vie des peuples".

Dans l'esprit de la déclaration faite par l'Ambassadeur Albright, j'exprime ma conviction que la Conférence du désarmement devrait continuer d'étudier la proposition faite à l'origine par les Etats-Unis, à savoir que l'AIEA se charge de remplir toutes les fonctions de secrétariat de la nouvelle Organisation du TICE.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Slovaquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque, M. Venera.

M. VENERA (République tchèque) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous féliciter, au nom de la délégation tchèque, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et de vous assurer de notre plein appui. Comme il s'est écoulé un temps relativement long depuis que j'ai pris la parole, la dernière fois, devant cette instance, j'aimerais également remercier tous vos prédécesseurs dans ces fonctions, qui ont déployé de grands efforts, en particulier au cours des deux dernières années, pour traiter les questions complexes concernant tant l'ordre du jour que l'élargissement de la composition de la Conférence.

A cette occasion, j'aimerais également souhaiter la bienvenue aux représentants des pays membres et non membres qui sont récemment entrés en fonctions à Genève, et ma délégation se réjouit à l'idée d'une coopération fructueuse avec eux.

La République tchèque poursuit son chemin vers son intégration complète dans les structures économiques européennes et les structures de sécurité euroatlantiques. Ce processus reflète la volonté de la République tchèque de partager les avantages du marché commun, mais également les responsabilités pour sa protection et la promotion de la démocratie. Il se fonde sur l'expression légitime de la souveraineté de la République tchèque, et la réalisation de l'objectif que nous nous sommes fixé n'est en aucune façon dirigée contre un pays quelconque. Au contraire, nous sommes convaincus que le couronnement de nos efforts contribuera au renforcement de la sécurité et de la stabilité non seulement en Europe centrale, mais dans l'ensemble de l'Europe. A cette fin, nous accordons beaucoup d'attention aux questions de limitation des armements et de désarmement, ainsi qu'à celles touchant la sécurité internationale, y compris celle de notre propre pays.

La République tchèque apprécie beaucoup les efforts qu'a déployés la Conférence du désarmement en 1994 et 1995, dans le cadre des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais (TICE), et ceux qu'elle déploie actuellement pour accomplir ce travail. Nous appuyons fermement un traité universel, transparent et effectivement vérifiable, de caractère non discriminatoire, et impliquant des droits et des obligations identiques pour tous les Etats parties. Nous appuyons l'option zéro et rejetons les appels en faveur des explosions nucléaires dites pacifiques en raison de leur inutilité et surtout de leur manque de crédibilité.

A notre avis, il est important d'avoir un système de vérification qui soit absolument transparent et ouvert à tous les Etats parties au Traité. Nous considérons le système actuellement proposé, fondé sur quatre technologies (sismologie, hydroacoustique, surveillance infra-acoustique et surveillance des radionucléides) et combiné avec des inspections sur place, comme étant bien équilibré et suffisant pour dissuader tout violateur potentiel du traité. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que l'on accepte sans retard la formule élaborée par les experts, en particulier par le Groupe d'experts scientifiques (GSE), étant donné que nous considérons cette technologie même

(M. Venera, République tchèque)

comme revêtant une importance primordiale dans le système de vérification. La République tchèque apprécie grandement le travail accompli par le GSE et appuie l'essai technique mondial en cours, le GSETT-3. Elle participe activement aux travaux du GSE et au GSETT-3 en fournissant des données provenant de sa station sismologique. Nous entendons bien que le futur système de vérification ne pourra être efficace que lorsqu'il sera une entreprise véritablement coopérative, dotée d'une vraie couverture mondiale. Nous sommes donc disposés à coopérer avec la future Organisation du TICE et à fournir au Système de surveillance international (SSI) des données sismiques provenant de la station déjà utilisée dans le cadre du GSETT-3. Il est clair que, dans le système de vérification, le rôle clef sera joué par le Centre international de données (CID) qui sera créé au sein de la future Organisation du TICE. Le CID devrait être chargé non seulement de la collecte et de l'échange des données, mais également du traitement efficace de ces données. Cela devrait garantir que tous les Etats parties auront pleinement accès aux informations pertinentes. Le droit de décider d'une inspection sur place devrait donc être réservé au Conseil exécutif de l'OTICE. Le CID et le Secrétariat technique de l'Organisation ne devraient pas porter de jugement définitif sur la nature de tout événement détecté. Toutefois, le CID devrait pouvoir fournir aux Etats parties tous les paramètres caractérisant l'événement qui fait l'objet d'une enquête. Le CID devra faire la preuve qu'il est capable d'appuyer les négociations du Conseil exécutif sous tous leurs aspects scientifiques et techniques, et de maintenir les normes les plus élevées basées sur le niveau atteint par les Etats les plus avancés. Pour ce faire, il conviendra que le CID soit capable également de travailler avec les données fournies par les moyens techniques nationaux, une fois que le Conseil exécutif les aura acceptées aux fins de l'analyse d'un événement ambigu.

Pour ce qui est de la future Organisation du TICE, nous donnons la préférence à une organisation qui serait en mesure d'agir indépendamment. Nous appuyons la candidature de Vienne et espérons que toutes les questions en suspens seront réglées dès que possible et créeront ainsi les bases d'un travail efficace de l'Organisation, aux moindres frais.

Comme l'ensemble de la communauté internationale, nous aussi nous souhaitons que le texte du traité soit définitivement mis au point à Genève d'ici la fin du mois de juin 1996, et nous espérons qu'il le sera, de sorte que le Secrétaire général puisse le soumettre à l'Assemblée générale pour la signature lors de la cinquante et unième session, et qu'il puisse entrer en vigueur dès que possible.

La République tchèque considère l'élimination complète des armes nucléaires comme l'objectif ultime de la Conférence du désarmement. Toutefois, nous sommes convaincus que cet objectif ne pourra être atteint que par étapes, dans le cadre d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international strict et efficace. Les premiers pas dans cette direction ont déjà été faits : nous avons les traités bilatéraux START I et START II conclus entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie, les décisions unilatérales prises par les Etats-Unis et la France de mettre un terme à la production de matières fissiles à des fins militaires, l'observation d'un moratoire sur les essais nucléaires par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie, auxquels s'est récemment jointe la France, ainsi que la prorogation

(M. Venera, République tchèque)

du Traité sur la non-prolifération pour une période indéfinie. Un autre pas serait le traité d'interdiction complète des essais que j'ai déjà mentionné. L'ironie du sort veut que si les négociations sur le traité sont achevées cette année, la Conférence du désarmement perdra, si l'on en juge par l'état de choses actuel, le seul point qui soit à son ordre du jour. C'est pourquoi nous demandons à tous les Etats membres de faire des efforts pour parvenir à un consensus au sujet de la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour une autre étape sur la voie du désarmement nucléaire, à savoir la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires.

Il ne fait aucun doute qu'en dehors des armes nucléaires, ce sont les armes chimiques qui sont le moyen le plus dangereux de faire la guerre. Leur fabrication relativement bon marché par comparaison avec les armes nucléaires accroît le risque énorme de leur prolifération future et de leur utilisation potentielle. Il était donc indispensable que les efforts de la communauté internationale pour éliminer cette catégorie d'armes de destruction massive culminent dans la mise au point définitive du texte de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction à la session de 1992 de la Conférence du désarmement.

La République tchèque n'a jamais possédé ni fabriqué d'armes chimiques et ces armes n'ont jamais été déployées sur son territoire. L'idée humanitaire de leur interdiction et de leur élimination complètes a toujours eu notre plein appui. Une expression concrète de cet appui a été la signature de la Convention en janvier 1993, son approbation par le Gouvernement et le Parlement de la République tchèque l'an dernier, sa ratification par le Président de la République en février de cette année, et le dépôt des instruments de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU le 6 mars 1996, la République tchèque devenant ainsi le 48ème Etat à ratifier la Convention. En principe, le Parlement devrait approuver, au cours du premier semestre de cette année, la loi nationale et les décrets d'application. Dans le cadre de la Convention, la République tchèque est impliquée dans toute une série d'activités : séminaires, participation d'instituts de recherche tchèques à des programmes expérimentaux comparatifs, formation d'inspecteurs. Nous souhaitons sincèrement que la Convention devienne dès que possible un instrument international universel juridiquement contraignant, ouvrant la voie à la création rapide de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

La République tchèque attache également beaucoup d'importance à l'interdiction, à l'élimination et à la non-prolifération des armes biologiques et à toxines. Elle considère la convention correspondante comme un document juridiquement contraignant sur le plan international et, bien qu'elle ne possède ni ne mette au point aucun type d'arme biologique, elle a fourni, chaque année, toutes les données nécessaires sous forme de déclarations non obligatoires.

En même temps, la République tchèque est bien consciente de ce que la Convention sur les armes biologiques ne correspond pas aux relations internationales et à l'évolution actuelles, car elle est dépourvue de système de vérification efficace. On constate encore des tentatives d'obtenir des

(M. Venera, République tchèque)

technologies perfectionnées qui créent le danger d'une mauvaise utilisation de ces technologies et d'une production de ce type d'armes. Nous sommes donc d'avis que toutes les instances internationales disponibles devraient être utilisées pour renforcer la Convention et les mécanismes de non-prolifération des armes bactériologiques ou à toxines. A cet égard, nous sommes convaincus que les mesures de contrôle qui ont été préparées et que nous appuyons pleinement seront adoptées par la Conférence d'évaluation de la Convention qui se tiendra vers la fin de cette année.

La République tchèque partage l'opinion de la majorité des Etats parties selon laquelle l'élaboration, l'adoption et l'application du protocole de vérification de la Convention sera le meilleur moyen de régler ce problème et d'éliminer une fois pour toutes cette catégorie d'armes de destruction massive.

Les résultats relativement maigres qui ont été obtenus jusqu'à présent dans l'application de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, de 1980, confirment l'opinion, que partage la République tchèque, que la Convention, et en particulier son protocole II, devrait être renforcée et dotée d'un mécanisme de contrôle efficace. Il est regrettable que cela n'ait pas déjà été fait lors de la première session de la Conférence d'examen, à Vienne, en octobre 1995, durant laquelle les aspects militaires ont apparemment prévalu sur les aspects humanitaires.

Pour que la Convention devienne un traité international efficace, il est également important qu'elle soit universelle. Nous devrions donc déployer de grands efforts pour encourager les pays, ceux qui fabriquent des mines et ceux qui en subissent les effets, à devenir d'actifs Etats parties à la Convention.

La République tchèque fait partie des pays qui ont déjà pris des mesures concrètes pour réduire l'utilisation des mines terrestres antipersonnel. Ces mesures sont la déclaration d'un moratoire de trois ans sur l'exportation de tous les types de mines terrestres antipersonnel, en 1994, ainsi que la volonté de proroger le moratoire après son expiration, en 1997. Dans le cadre du règlement de ce problème mondial, la République tchèque a également décidé de détruire tous ses stocks de mines indétectables du type en question.

Je ne saurais manquer non plus de traiter l'un des points cruciaux de l'ordre du jour de la Conférence, à savoir l'élargissement de sa composition. Sans parler des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui sont tout à fait explicites à cet égard, nous ne pouvons qu'être d'accord avec ceux qui ont exprimé, même dans cette enceinte, l'opinion que cela fait longtemps que la composition actuelle de la Conférence a cessé de refléter les réalités et les besoins du monde d'aujourd'hui. L'efficacité des traités internationaux sur la limitation des armements et le désarmement, pour lesquels la Conférence est le seul organe de négociation, s'accroît parallèlement au nombre croissant d'Etats qui les adoptent. Si l'on veut que l'universalité de ces traités soit l'objectif ultime, le processus de négociation ne saurait demeurer la chasse

(M. Venera, République tchèque)

gardée de quelques heureux élus, alors que beaucoup d'autres seraient privés de la possibilité de faire valoir leur point de vue dans les prises de décisions concernant ces questions vitales.

La première partie de la session de cette année approche de son terme, ce qui offre l'occasion appropriée de dresser un bilan. Malheureusement, les événements ont impitoyablement prouvé que la proposition faite par l'ancien coordonnateur spécial, en 1993, était inacceptable, et encore moins son adoption l'an dernier sous la forme de la décision contenue dans le document CD/1356. Son application est maintenant totalement bloquée et cela sans espoir, ce qui empêche non seulement l'admission des 22 candidats "innocents" du Groupe des 23, mais également celle des 13 candidats du stade suivant. Si les Etats membres désirent véritablement que la Conférence ne continue pas d'être un club réservé à une élite, ils devraient présenter dès que possible un projet de proposition sur la façon de faire face à la situation actuelle. Jusqu'à présent, il n'existe qu'une seule proposition de ce genre, qui n'a toutefois pas été acceptée. Je pense au document CD/1362, présenté par la délégation américaine le 22 septembre 1995. Nous recommandons que cette proposition soit examinée en séance plénière de la Conférence et que chaque délégation exprime son opinion de façon claire et sans équivoque. L'adoption de cette proposition réglerait en même temps le problème de la succession de l'ex-Tchécoslovaquie en ce qui concerne la République slovaque, bien que nous continuions de penser que cette question particulière est en fait une autre dette en souffrance de la Conférence, sans rapport avec la question de l'élargissement de la composition.

La délégation tchèque et moi-même, pour ce qui me concerne, nous sommes d'avis que l'année 1996 sera un jalon important dans l'histoire de la Conférence, qu'elle marquera l'achèvement, couronné de succès, des négociations sur le TICE, ainsi que la résolution d'une crise de compréhension mutuelle touchant l'ordre du jour et la composition de la Conférence. La République tchèque désire contribuer à la réalisation de cet objectif en utilisant au mieux, à cette fin, ses possibilités et les capacités dont elle dispose.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République tchèque de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Sha.

M. SHA (Chine) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. La délégation chinoise est convaincue que vos capacités exceptionnelles et votre riche expérience en matière de diplomatie multilatérale vous permettront, à coup sûr, de guider la Conférence vers le succès. Je désire vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Je désire aussi profiter de cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, pour sa contribution aux travaux de la CD.

(M. Sha, Chine)

Les négociations sur le TICE sont entrées dans leur troisième année. Conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale, nous sommes tenus de conclure un traité dès que possible, cette année. Les gens nous regardent avec beaucoup d'intérêt pour voir si la CD peut se montrer à la hauteur des espoirs de la communauté internationale et remplir son mandat dans le laps de temps spécifié par la résolution de l'Assemblée générale. Avant la fin de la première partie de la session de cette année, j'aimerais expliquer la position de la délégation chinoise en ce qui concerne certaines des questions importantes des négociations sur le TICE.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que les négociations actuelles ne se déroulent pas dans le vide, mais qu'elles sont invariablement influencées par l'évolution de la situation internationale dans son ensemble. En fait, la mise en route et les progrès des négociations et la signature, la ratification et l'entrée en vigueur du Traité sont tous étroitement liés aux changements qui interviennent dans la situation internationale. Depuis la fin de la guerre froide, et en particulier durant les années 90, la situation internationale a connu des changements radicaux. Aujourd'hui, le monde connaît encore des changements complexes et profonds, la tendance globale étant au relâchement des tensions. Il a été mis fin au système bipolaire et à l'affrontement entre les blocs oriental et occidental, et la transition vers la multipolarité s'est accélérée. Une nouvelle structure mondiale est en train de prendre forme. Le monde désire la paix, les pays ont besoin de stabilité, les économies ont besoin de se développer et l'humanité aspire au progrès. Cela est devenu le thème principal du monde d'aujourd'hui, et cette tendance se poursuivra pendant assez longtemps, à l'avenir. C'est dans un tel environnement international que les superpuissances nucléaires se sont lancées sur la voie de la réduction des armements nucléaires, assurant la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est dans le même contexte qu'ont débuté les négociations sur le TICE, et qu'elles progressent maintenant avec succès. On peut dire, sans risque de se tromper, que les faits nouveaux importants susmentionnés dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement sont simplement le résultat naturel de l'évolution et des changements intervenus dans la situation internationale. Se fondant sur son analyse et sa compréhension de la situation internationale, la Chine pense que tant que les parties concernées feront preuve de suffisamment de volonté politique et de la nécessaire flexibilité dans les négociations, il sera possible d'atteindre l'objectif qui consiste à conclure un traité cette année.

A l'heure actuelle, toute la population chinoise, c'est-à-dire 1,2 milliard d'individus, se concentre, dans un esprit de pleine confiance, sur la modernisation. La Chine a besoin d'un environnement international pacifique et tranquille à long terme, et elle a déployé tous les efforts possibles pour parvenir à cette fin. Au cours des deux dernières années et plus, la délégation chinoise a participé, conformément aux instructions de son gouvernement, aux négociations sur le TICE de façon positive, sérieuse et responsable. Il s'agit là d'un aspect de notre effort s'inscrivant dans une perspective très ouverte. La délégation chinoise espère conclure, au plus tard en 1996, un bon TICE qui interdira véritablement toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et qui sera universel et internationalement

(M. Sha, Chine)

et effectivement vérifiable, de façon à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Depuis le début de cette partie de la session de la CD et à mesure que les négociations sur le TICE progressent, les pays qui y participent ont approfondi leur débat et leur compréhension des rapports entre le TICE et le désarmement nucléaire. Comme il s'agit de savoir comment ces rapports devraient s'inscrire dans le traité, la délégation chinoise considère ce débat comme normal et nécessaire. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible de parvenir rapidement à un accord sur cette question, ce qui accélérera les négociations. La délégation chinoise comprend qu'un grand nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires veuillent un désarmement nucléaire selon un calendrier déterminé, et elle y est sensible. La Chine a toujours été en faveur de l'élimination rapide et complète des armes nucléaires et elle a présenté un ensemble de propositions à cette fin à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous avons toujours considéré le TICE comme un pas important sur la voie de l'élimination des armes nucléaires parce qu'un traité comme celui-ci, qui interdira pour la première fois toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires dans le monde, sous la forme d'un instrument juridique international, favorisera certainement le processus de désarmement nucléaire et posera les fondements de l'élimination finale des armes nucléaires. Entre-temps, il faut noter que l'apparition et l'évolution des armes nucléaires ont été un long processus historique. De la même façon, l'élimination complète de ces armes prendra aussi un certain temps. La délégation chinoise est d'avis que le calendrier précis du désarmement nucléaire devrait être décidé dans le contexte de négociations sur une convention interdisant les armes nucléaires. Je désire souligner ici, une fois de plus, que la prorogation indéfinie du TNP et la validité indéfinie du TICE ne doivent en aucune façon être interprétées comme perpétuant le statut privilégié des Etats dotés d'armes nucléaires.

La délégation chinoise est heureuse de noter que toutes les parties sont favorables à la conclusion rapide d'un bon TICE cette année. Nous devons admettre que le moment et la qualité du traité ont tous deux leur importance. Mais il se pourrait qu'ils soient, d'une certaine manière, en contradiction l'un avec l'autre. Il s'agit-là, en fait, d'une contradiction entre la volonté politique et la réalité. Néanmoins, ce n'est pas une contradiction qui ne puisse être surmontée. Toutefois, pour pouvoir la surmonter, il convient de reconnaître la réalité. Il est parfois nécessaire - et même inévitable - de chanter des slogans ou de lancer de vigoureux appels. Mais à notre avis, il est un peu tard, à ce stade, pour ce genre de choses. Ce serait encore plus mesquin si l'intention réelle était de détourner l'attention des gens afin de s'assurer que "ce qui est à moi m'appartient, et ce qui est à vous est négociable". La réalité à laquelle nous devons maintenant faire face est la suivante : nous avons déjà réglé un grand nombre de questions, mais il y a encore bon nombre de problèmes politiques et techniques qui attendent de l'être. Etant donné que le TICE aura des incidences à long terme sur la paix et la sécurité internationales, nous sommes opposés à ce que l'on règle ces questions de façon simpliste et hâtive pour des raisons de simple convenance politique. Au lieu de cela, nous aimerions qu'elles soient réglées de façon réaliste et sérieuse. Quiconque interpréterait cette position comme étant "négative" pour les négociations le ferait soit par ignorance, soit avec

(M. Sha, Chine)

des arrières-pensées politiques. La délégation chinoise maintient que, pour régler toutes les questions qui demeurent en suspens, il faut que nous reconnaissons nos préoccupations réciproques légitimes et que, sur cette base, nous fassions preuve de suffisamment de flexibilité pour élaborer les compromis nécessaires. Tenter d'utiliser sa supériorité dans certains domaines pour tirer du Traité un avantage unilatéral, c'est se condamner à l'échec, et conduire les négociations dans une impasse. J'aimerais profiter de cette occasion pour faire observer que la Chine est disposée à des compromis sur certaines questions, mais que cela ne saurait se faire de manière unilatérale. En aucun cas la Chine n'acceptera qu'un pays impose sa volonté aux autres.

La première partie de la session de 1996 de la CD approche de son terme. Lorsque nous examinons les négociations sur une interdiction totale des essais au cours des deux dernières années, en particulier durant cette partie de la session de la CD, nous avons tout lieu d'être satisfaits des progrès accomplis en un temps aussi court. Au cours des deux dernières années, toutes les parties aux négociations ont expliqué leurs positions, échangé des vues et compris les préoccupations des uns et des autres. Durant cette partie de la session de la CD, les délégations iranienne et australienne ont présenté des textes sans crochets; l'un et l'autre reprennent nombre de propositions des autres parties et peuvent servir de documents de référence utiles pour la négociation. Nous pensons également que le document de travail du Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires nous offrira des éléments de référence précieux, de sorte que nous pourrions poursuivre nos négociations et parvenir à un accord sur la base du texte évolutif. En bref, nous disposons déjà d'une solide base de négociation. Comme je l'ai indiqué précédemment, il y a encore quelques grandes questions non réglées qui auront une incidence directe sur l'universalité et l'efficacité du traité. Nous devrions accorder suffisamment d'importance à ces questions.

J'aimerais maintenant expliquer la position de la délégation chinoise au sujet de certaines des grandes questions sur lesquelles butent les négociations. Premièrement, la portée du Traité. La Chine est résolue à conclure un TICE qui interdise toute explosion expérimentale d'une arme nucléaire en tout lieu et dans tout milieu. Partant de ce principe directeur, la délégation chinoise a proposé, au début des négociations, un texte sur la portée qui interdit toute explosion expérimentale d'une arme nucléaire libérant de l'énergie nucléaire. Dans le texte chinois, les termes "libération d'énergie nucléaire" visaient à faire une distinction entre la portée du TICE et celles du Traité d'interdiction partielle des essais et du Traité sur la limitation des essais souterrains, et à définir la portée du TICE au moyen de termes plus précis et scientifiques. La délégation chinoise a toujours soutenu que la portée du TICE devrait exclure toute idée de seuil.

Après deux années de négociations, la plupart des pays sont parvenus à se mettre d'accord sur les termes "toute explosion expérimentale d'arme nucléaire", dans l'article sur la portée. Cela signifie que le futur TICE interdira, sans indication d'aucun seuil, toute explosion expérimentale d'une arme nucléaire. Compte tenu de cet accord, et pour accélérer le rythme de nos négociations, la Chine décide maintenant de retirer les termes "libération d'énergie nucléaire" du texte qu'elle a proposé. Toujours pour ce qui est de l'article sur la portée, il reste encore quelques questions à régler.

(M. Sha, Chine)

La délégation chinoise espère sincèrement que toutes les parties feront un effort, dans un esprit de compréhension mutuelle et de conciliation, afin de trouver des solutions appropriées à ces questions.

Deuxièmement, les explosions nucléaires pacifiques. La délégation chinoise a remarqué qu'il existe des divergences d'opinion au sujet de cette importante question de principe. Un traité de désarmement ou de limitation des armements ne doit pas entraver le développement et l'utilisation de la science et de la technologie à des fins pacifiques. Il s'agit là d'une importante question de principe. Il ne serait donc pas bon que le TICE interdise les explosions nucléaires pacifiques. C'est peut-être pour le même motif que le Traité de Tlatelolco et le TNP contiennent des dispositions de principe nettes autorisant les explosions nucléaires pacifiques. En tant que pays en développement à la population nombreuse et disposant de ressources énergétiques et minérales insuffisantes par habitant, la Chine ne saurait renoncer pour toujours à une technologie prometteuse et potentiellement utile qui pourrait être adaptée à ses besoins économiques. La Chine partage pleinement les préoccupations suscitées par la mauvaise utilisation éventuelle des explosions nucléaires pacifiques. Toutefois, nous pensons que cette question peut être réglée par la création d'une procédure stricte de demande et d'approbation et par un mécanisme de surveillance sur place international et efficace concernant le processus tout entier des explosions nucléaires pacifiques.

Troisièmement, l'entrée en vigueur. La délégation chinoise soutient que le TICE a deux objectifs principaux : promouvoir le désarmement nucléaire et empêcher la prolifération nucléaire. Ces deux objectifs sont étroitement liés et également importants, et il ne faut pas que l'un prenne le pas sur l'autre. Déprécier l'un de ces objectifs peut nuire à la réalisation de l'autre. L'adhésion au traité de tous les Etats ayant une capacité nucléaire est la garantie juridique de la réalisation des objectifs susmentionnés. Nous appuyons donc la formule selon laquelle le TICE entrera en vigueur après le dépôt des instruments de ratification de tous les Etats ayant une capacité nucléaire, énumérés dans une liste pertinente de l'AIEA. Pour ce qui est de la formule simple d'une dérogation aux exigences de l'entrée en vigueur, nous comprenons l'intention de ses partisans d'assurer l'entrée en vigueur rapide du traité. Toutefois, ce serait mettre la charrue avant les boeufs et cela ne conduirait pas à la réalisation des principaux objectifs du traité. Je désire souligner que, bien que la ratification du traité par les cinq Etats dotés d'armes nucléaires puisse être une condition préalable à l'entrée en vigueur du traité, nous ne pouvons certainement pas approuver que les conditions de l'entrée en vigueur du traité se limitent à la ratification par ces cinq Etats. En effet, il est inapproprié, du point de vue de l'égalité politique, de singulariser les cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Cela pourrait être interprété comme une sorte de discrimination politique. Plus important encore, ce serait s'écarter des objectifs du traité.

Quatrièmement, le mécanisme de mise en route des inspections sur place. La délégation chinoise maintient que le Système de surveillance international, sous la supervision de l'Organisation du traité, représentant tous les Etats parties et fournissant des services à tous ces Etats parties, est relativement objectif et juste. Par contre, les moyens techniques nationaux sont contrôlés

(M. Sha, Chine)

et utilisés par des Etats parties individuellement ou par de petits groupes de ces parties. Si les MTN étaient incorporés dans le système de vérification international ou utilisés pour déclencher des ISP, cela placerait inévitablement la plupart des Etats parties, en particulier les pays en développement, dans une position extrêmement inégale, en raison de la sélectivité et de la subjectivité qui sont inhérentes à l'utilisation de ces moyens. Cela est manifestement déraisonnable et injustifiable. Etant donné les leçons du passé à cet égard, la délégation chinoise est convaincue qu'il est nécessaire d'empêcher certains pays de tirer parti de la supériorité de leurs MTN pour harceler et discréditer les pays en développement, souvent au moyen d'informations douteuses, et même empiéter sur leurs intérêts légitimes de sécurité. L'expérience a montré que des informations fournies par les services de renseignement, dont on disait qu'elles étaient "fiabes", se sont souvent révélées être dépourvues de toute fiabilité. Utiliser ce genre d'informations pour déclencher des ISP serait inacceptable et détestable.

La délégation chinoise pense qu'après deux ans de négociation, la direction que prendra la solution finale en ce qui concerne les fondements d'une demande d'ISP est enfin devenue claire. Cela signifie qu'une demande d'ISP ne peut se fonder que sur des données de surveillance fournies par le SSI. Pour parler précisément, les ISP devraient concerner les événements ambigus détectés par le SSI et localisés par le CID. Tant que les conditions susmentionnées sont remplies, on peut utiliser, pour déclencher une ISP, tant les données contenues dans le bulletin résultant d'un filtrage standard des événements que les données brutes fournies par le SSI. Ce n'est que de cette façon que l'on peut assurer l'égalité entre les Etats parties au regard du traité, et l'objectivité et la justice du mécanisme de vérification internationale prévu par celui-ci.

En tant qu'organe largement représentatif, le Conseil exécutif devrait superviser les ISP tout au long du processus. Pour commencer, le Conseil devrait examiner et approuver la demande d'ISP à la majorité des deux tiers de l'ensemble de ses membres, c'est-à-dire par une procédure dite du "feu vert". Cette procédure devrait s'appliquer à la première et à la deuxième phase des ISP. Nous sommes d'avis que la mise en route d'ISP au moyen d'une procédure automatique ou simplifiée pourrait conduire à un usage abusif des ISP; c'est la raison pour laquelle la Chine, ainsi que de nombreux autres pays, est opposée à cette idée. D'un autre côté, si l'Etat partie requérant peut présenter, de façon transparente, des preuves vérifiables et convaincantes à l'appui de sa demande d'ISP, il ne devrait pas s'inquiéter inutilement de ne pas obtenir une majorité des deux tiers des membres du Conseil pour l'approbation de cette "demande raisonnable".

Cinquièmement, la conduite des ISP. Comme chacun sait, les ISP et le SSI constituent les deux pierres d'angle du système de vérification internationale du TICE. Les technologies du SSI sont toutes des technologies de télédétection, alors que les activités liées aux ISP peuvent nuire à la sécurité et au fonctionnement normaux des Etats parties. Il est donc tout à fait naturel que toutes les parties attachent une importance particulière aux ISP.

(M. Sha, Chine)

La délégation chinoise est d'avis que, tout en reconnaissant pleinement l'importance et la nécessité du mécanisme des ISP, nous devrions également noter que le but des ISP est de clarifier les événements ambigus détectés sur le territoire des Etats parties inspectés. Il est donc inapproprié de considérer par avance l'Etat inspecté comme un "violateur" avant de connaître les résultats de l'inspection approuvée par le Conseil. A cet égard, nous ne pouvons pas considérer l'ISP comme une mesure punitive contre l'Etat partie inspecté. L'équipe d'inspection devrait s'en tenir strictement au mandat approuvé par le Conseil et respecter les droits souverains de l'Etat partie inspecté. L'Etat partie inspecté est tenu de fournir l'assistance nécessaire à l'équipe d'inspection pour assurer le déroulement efficace et sans heurts de l'inspection.

Durant l'ISP, des mesures devraient être prises pour protéger les intérêts légitimes de sécurité de l'Etat partie inspecté et pour empêcher une prolifération nucléaire. S'il estime que certaines des activités proposées par l'équipe d'inspection peuvent nuire à ses intérêts légitimes de sécurité, l'Etat partie inspecté a le droit d'imposer des restrictions, à différents degrés, aux activités de l'équipe d'inspection et de proposer d'autres mesures pour démontrer qu'il respecte le traité. Le régime d'accès en cours de négociation, au sein du Groupe de travail 1, est une question importante qui aura une incidence directe sur l'efficacité du régime de vérification et la sécurité nationale de tous les Etats parties. La délégation chinoise est prête à unir ses efforts à ceux des autres délégations pour instituer un bon régime de vérification du traité.

Sixièmement, le Système de surveillance international. Grâce aux efforts déployés par toutes les parties, le SSI a maintenant presque trouvé sa forme définitive. La délégation chinoise est satisfaite du travail accompli à cet égard, qu'elle trouve encourageant. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres délégations pour parachever nos travaux, à une date rapprochée, en ce qui concerne un plan complet de SSI. Pour ce qui est de la question de la surveillance des radionucléides, après avoir étudié attentivement les propositions faites par d'autres pays, les experts chinois ont conclu qu'il ne serait pas rentable d'inclure la surveillance des gaz rares dans le réseau de surveillance des radionucléides. La délégation chinoise réexamine sa position en ce qui concerne d'autres questions non réglées telles que les images satellitaires, la surveillance par satellite et l'observation de l'IEM, en tenant compte des débats qui ont eu lieu au cours des deux dernières années.

Je désire faire observer que, du point de vue politique, le SSI, tel qu'il est actuellement conçu, exprime concrètement le principe d'égalité entre tous les Etats parties, les Etats dotés d'armes nucléaires et les Etats qui en sont dépourvus. Techniquement parlant, le SSI est basé sur le principe d'une couverture mondiale uniforme et d'un seuil de détection uniforme. Autrement dit, il est le moyen d'une surveillance égale et équilibrée de toutes les régions et de tous les Etats parties. Ce principe, qui a guidé la conception du SSI, ne saurait être renégocié. En fait, vu la conception actuelle du SSI, le site d'essais nucléaires de la Chine fait l'objet d'une surveillance plus intense que la moyenne mondiale. Il s'agit là d'un fait

(M. Sha, Chine)

reconnu par le groupe d'experts du SSI. Dans ces conditions, améliorer encore le niveau de détection pour le site d'essais chinois serait excessif et inacceptable.

Depuis que le Gouvernement chinois a décidé de participer aux négociations sur le TICE, il y a plus de deux ans, la délégation chinoise y a participé de façon positive, sérieuse et responsable. Elle a fait les efforts voulus et a contribué au progrès des négociations. La délégation chinoise continuera d'oeuvrer à la conclusion d'un bon TICE avant la fin de 1996.

Avant de finir ma déclaration, je désire faire l'observation suivante. Dans leurs déclarations, certaines délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet des essais nucléaires effectués par la Chine. Notre gouvernement a une position très claire en ce qui concerne cette question. Comme tout le monde la connaît déjà, il n'est pas nécessaire que je l'expose de nouveau ici. Néanmoins, je désire profiter de cette occasion pour indiquer qu'il n'y a pas lieu d'être préoccupé à ce point par les essais nucléaires de la Chine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Yumjav.

M. YUMJAV (Mongolie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais pour commencer vous exprimer les félicitations chaleureuses de ma délégation pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, à ce stade crucial de nos négociations. Ma délégation est sûre que votre direction compétente et votre expérience joueront un rôle important dans l'accélération des négociations. J'aimerais également exprimer notre profonde gratitude à vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, et l'Ambassadeur U Aye, du Myanmar, pour les efforts énormes qu'ils ont déployés et leur louable contribution aux travaux de la CD.

Je désire également profiter de cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux collègues qui se sont récemment joints à nous : vous, Monsieur le Président, et les distingués ambassadeurs de Cuba et du Kenya. Nous envisageons avec plaisir la perspective de coopérer étroitement avec tous.

Ma délégation félicite S. E. M. Sardar Aseff Ahmed Ali, ministre des affaires étrangères du Pakistan, de son importante déclaration, et exprime sa gratitude pour la contribution apportée par le Pakistan aux travaux de la Conférence du désarmement.

Ma délégation désire également féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, ainsi que les ambassadeurs Berdennikov, de la Fédération de Russie, et Zahran, de l'Egypte, respectivement présidents des groupes de travail 1 et 2, pour les efforts considérables qu'ils ont accomplis et leurs contributions aux négociations sur le TICE.

(M. Yumjav, Mongolie)

Il y a plus de deux ans, nous nous sommes fixé pour objectif - en soi un défi - de négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous nous sommes attelés sérieusement à cette tâche. Ma délégation est encouragée par les progrès importants accomplis dans les négociations sur le TICE au cours de cette période. Nous sommes maintenant parvenus à un stade crucial et décisif des négociations pour achever le TICE dans le laps de temps fixé par la décision de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, en 1995, et réaffirmé dans la résolution 50/65 adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies. A cet égard, ma délégation appuie pleinement l'appel lancé par nombre de délégations afin de parachever nos négociations dès que possible en 1996, et de soumettre le texte du traité à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour approbation.

Le traité d'interdiction complète des essais est la tâche la plus importante de la Conférence pour cette année. C'est dans ce contexte que ma délégation désire se référer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies : "Aujourd'hui, vous avez commencé une course contre le temps. Il n'est plus possible de retarder la conclusion du traité. Il faut que le traité soit conclu cette année. Autrement, un coup sévère serait porté au régime de non-prolifération nucléaire, et de ce fait à la paix et à la sécurité dans leur ensemble". La Mongolie accueillera favorablement toute initiative qui contribuera à accélérer nos travaux. Dans cet esprit, nous attachons un très grand prix aux contributions des délégations iranienne et australienne aux négociations en cours. Il ne fait aucun doute que les deux textes présentés par les délégations susmentionnées nous aideront à parvenir à un accord sur un certain nombre de questions en suspens.

Malgré les progrès considérables accomplis jusqu'à présent dans les négociations sur le TICE, il reste beaucoup à faire. Des décisions politiques sont demandées d'urgence en ce qui concerne nombre de questions pendantes telles que la portée, l'entrée en vigueur et la vérification du traité, les inspections sur place, l'Organisation et son financement global, etc. A ce stade crucial de nos négociations, ma délégation aimerait exposer de nouveau sa position en ce qui concerne certaines de ces questions capitales, qui font partie de nos négociations.

Ma délégation est d'avis que la portée est l'une des questions fondamentales du TICE. La Mongolie est favorable à un vrai TICE à puissance zéro. Nous considérons que la portée du TICE devrait être générale et non discriminatoire, et que le traité devrait interdire tous les essais nucléaires pour tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais. Le traité devrait viser à une adhésion universelle et être multilatéralement et effectivement vérifiable. Autrement dit, ce traité devrait couvrir tous les essais d'armes nucléaires et toutes les autres explosions nucléaires, quel qu'en soit l'objet, qu'il soit militaire, pacifique ou autre. Nous appuyons donc la formule sur la portée proposée par la délégation australienne et contenue dans son modèle de texte de traité. Nous pensons que cette formule pourrait constituer une bonne base pour des négociations plus poussées, et nous nous félicitons de la convergence de vues qui se dessine à ce sujet.

(M. Yumjav, Mongolie)

Pour ce qui est de l'entrée en vigueur du traité, le moment est venu de choisir l'une des options contenues dans le "texte évolutif". Ma délégation est d'avis qu'il convient de prendre en considération deux facteurs importants à cet égard. Premièrement, il ne faudrait pas que l'entrée en vigueur soit compliquée au point de retarder la chose. Deuxièmement, il est important que tous les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui ont une capacité nucléaire ratifient le traité.

Ma délégation est d'avis que la crédibilité du TICE dépendra, dans une large mesure, du régime de vérification. Il conviendrait donc que le futur système de vérification soit efficace et d'un bon rapport coût-efficacité. Il faudrait qu'il soit doté d'une capacité de surveillance efficace. Le processus de consultation et de clarification serait une partie importante du régime de vérification.

Nous sommes favorables à un système de vérification qui garantirait une égalité d'accès à tous les Etats parties au traité. S'agissant de ses éléments, ma délégation pense que le Système de surveillance international pourrait comprendre, pour commencer, les technologies sismique, radiologique, hydroacoustique et infra-acoustique, ainsi que l'inspection sur place. En même temps, nous pensons que le traité devrait bénéficier des progrès de la science et de la technologie futures.

Il conviendrait qu'un réseau de surveillance sismique soit au coeur d'un tel système. Je suis heureux de noter que mon gouvernement s'est déjà engagé à consacrer au réseau primaire une station sismique sur le territoire mongol. Maintenant, nous étudions la possibilité technique d'assurer la communication des données au Centre international de données, dans le cadre de notre contribution au GSETT-3 qui se déroule actuellement. Mon pays envisage également d'incorporer d'autres stations au réseau sismique de stations auxiliaires, ainsi qu'à d'autres réseaux de surveillance.

Pour ce qui est de l'inspection sur place, nous pensons qu'elle devrait être une mesure très rare dans le cadre du TICE, qui ne serait prise qu'après avoir épuisé tous les autres recours possibles. Elle devrait avoir pour objet de clarifier toute question concernant la possibilité du non-respect des obligations fondamentales du traité. Une ISP devrait être conduite efficacement, en temps voulu et de la manière la moins intrusive possible.

Ma délégation partage l'opinion de nombre d'autres délégations, à savoir qu'une ISP ne devrait servir qu'à surveiller le respect du TICE. A cet égard, il est également important que le régime des ISP réalise un équilibre entre la dissuasion et la protection des intérêts nationaux légitimes. A notre avis, seul un Etat partie devrait avoir le droit de demander une ISP, et les informations fournies par le Système de surveillance international devraient suffire à déclencher une demande. Il est bien connu que les questions liées à l'inspection sur place ont été examinées de manière approfondie durant les négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques, et nous pensons que le TICE pourrait bénéficier de ce précédent.

(M. Yumjav, Mongolie)

Ma délégation attache beaucoup d'importance aux questions concernant la future Organisation du TICE. Nous sommes favorables à une organisation petite, mais indépendante, qui pourrait maintenir une coopération étroite avec l'AIEA. Il est important que l'Organisation du TICE profite de l'expérience accumulée par l'Agence dans le domaine de la vérification.

Pour ce qui est de la composition du Conseil exécutif, nous pensons que, pour des raisons de rentabilité, un tel organe devrait être relativement restreint, mais pleinement représentatif et efficace. Il est indispensable que la composition du Conseil exécutif respecte les principes d'égalité et de répartition géographique équitable, et qu'il y ait un système de roulement. Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadeur Benjelloun-Touimi, ami de la présidence en ce qui concerne le Conseil exécutif, des efforts qu'il déploie pour trouver une solution raisonnable à cette question.

Etant donné que nous négocions un traité global et non discriminatoire, nous sommes d'avis que tout Etat partie devrait avoir le droit de siéger au Conseil exécutif. Nous pensons donc qu'il ne devrait pas y avoir de siège permanent et qu'aucun Etat partie ne devrait se voir refuser la possibilité de siéger au Conseil exécutif.

Pour ce qui est des critères et des modalités spécifiques à appliquer concernant la composition du Conseil exécutif, ma délégation est d'avis qu'il conviendrait de trouver une formule permettant d'assurer un équilibre entre les considérations d'ordre politique et technique.

Permettez-moi également de faire quelques observations au sujet de certaines autres questions. La Mongolie se félicite des nombreux faits nouveaux positifs intervenus dans le domaine du désarmement nucléaire, en particulier des accords importants entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie, concernant des réductions considérables de leurs arsenaux nucléaires, et des mesures récentes prises par la France. Toutefois, il faut que la communauté internationale accomplisse des efforts systématiques et progressifs pour parvenir à l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce contexte, ma délégation partage le voeu de nombre de délégations que le désarmement nucléaire soit négocié à la Conférence du désarmement, selon un calendrier précis, au moyen de la création d'un comité spécial. Ma délégation souscrit donc pleinement à la déclaration du Groupe des 21, du 23 janvier 1996, ainsi qu'au projet de décision présenté à cet égard par le Groupe le 14 mars 1996.

Il est bien connu qu'il y a quatre ans la Mongolie a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires, ce dont se sont félicités tous les Etats dotés d'armes nucléaires et le Mouvement des pays non alignés. Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues dans différentes parties du monde renforcera la paix et la sécurité régionales et mondiales. Dans cet esprit, ma délégation accueille très favorablement la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est par l'ANASE et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est. Nous notons également avec satisfaction la conclusion du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), qui sera ouvert à la signature au début du mois

(M. Yumjav, Mongolie)

d'avril. Il est encourageant de remarquer qu'il y a quelques jours, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique ont signé les trois protocoles au Traité de Rarotonga. Ma délégation se félicite de cette mesure positive.

Une autre question qui a tourmenté la Conférence pendant des années est celle de l'élargissement de la CD. Il faut que cette question soit traitée équitablement et sans nouveau retard. La Mongolie appuie la formule préconisée par l'Ambassadeur O'Sullivan et se déclare en faveur de l'admission immédiate des 23 pays énumérés. Ma délégation est donc pour l'application le plus rapidement possible de la décision de la CD, en date du 21 septembre 1995, contenue dans le document CD/1356.

A ce stade final et décisif de nos négociations, il est crucial que toutes les délégations fassent preuve de volonté politique et montrent la flexibilité et l'esprit de compromis nécessaires pour atteindre notre objectif commun qui est la conclusion d'un TICE dès que possible.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. La liste des orateurs pour aujourd'hui est close. Une autre délégation désire-t-elle prendre la parole à ce stade ?

Si ce n'est pas le cas, j'aimerais maintenant appeler votre attention sur la proposition faite par le Groupe des 21 et contenue dans le document CD/1388. Les consultations que j'ai menées jusqu'à présent au sujet de cette proposition indiquent qu'au stade actuel il n'y a pas de consensus. J'ai donc l'intention de poursuivre les consultations durant l'intersession afin de trouver une base de compromis en ce qui concerne la façon de traiter la question du désarmement nucléaire à la Conférence.

Au sujet de cette question, le Brésil et l'Egypte ont demandé la parole. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Lafer, du Brésil.

M. LAFER (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21.

"Le Groupe des 21 a constamment réclamé l'ouverture de négociations à la CD sur le désarmement nucléaire, objectif qui s'est vu accorder la plus haute priorité par la communauté internationale.

Depuis le début de la partie actuelle de la session de la CD, le Groupe des 21 a fait connaître sa position sur cette question dans des déclarations faites lors des séances plénières des 23 janvier et 14 mars 1996. Le 14 mars, il a proposé à la Conférence, pour adoption, une décision (CD/1388) par laquelle la Conférence créerait, avant la fin de la première partie de sa session de 1996, un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 regrette profondément que les consultations tenues sur cette question par le Président n'aient pas produit de résultats positifs, et que la Conférence ne soit donc pas en mesure d'adopter une telle décision en ce moment. Il déplore le refus de certains Etats membres de la CD de négocier

(M. Lafer, Brésil)

sur la question du désarmement nucléaire au sein de la Conférence, qui est le seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement.

Le Groupe des 21 demande que cette question demeure inscrite à l'ordre du jour présidentiel aux fins d'un examen actif, et il réitère sa résolution de travailler assidûment pour débarrasser notre planète de la menace des armes nucléaires, comme l'a fait la communauté internationale au sujet d'autres armes de destruction massive".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration et de sa contribution à ce point de l'ordre du jour. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Zahran, de l'Egypte, pour qu'il fasse sa déclaration.

M. ZAHKAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai plaisir à prendre la parole sous la présidence compétente et habile d'un fils fidèle de l'Afrique, l'Ambassadeur Abuah, du Nigéria. Avec vos compétences bien connues et votre large expérience diplomatique, la CD va conclure, à l'issue de la première partie de sa session de 1996, des débats qui auront été constructifs et pragmatiques. Comme ma délégation l'a dit clairement à vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Aye, du Myanmar, et l'Ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, que je félicite pour leur contribution dans l'exercice des fonctions de la présidence de la CD, je vous donne l'assurance de mon appui et de ma coopération pleins et entiers.

J'aimerais tout d'abord souscrire pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur Celso Lafer, du Brésil, au nom du Groupe des 21, au sujet de la question du désarmement nucléaire, et je vous souhaite à tous de réussir dans les consultations qui vont se poursuivre sur cette question durant l'intersession. Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de débattre de cette question, qui est très importante pour nous tous. La proposition officielle faite par le Groupe des 21 à la CD, le 14 mars 1996, de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire afin de mener des négociations sur cette question, à laquelle nous accordons la plus haute priorité, est exposée dans le CD/1388. Nous espérons sincèrement que, dans un très proche avenir, nous pourrions dépasser les débats sur la forme et entamer des négociations sérieuses sur le fond de la question.

Si l'Egypte, ainsi que les autres membres du Groupe des 21, ne laissent pas passer une occasion sans soulever la question du désarmement nucléaire, c'est simplement parce qu'elle mérite davantage d'attention qu'elle n'en a reçu jusqu'à présent. Nous reconnaissons et nous apprécions les efforts concrets accomplis par certains des Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi que les engagements positifs qu'ils ont pris à cet égard, mais nous considérons également que ce n'est que lorsque les armes nucléaires auront été totalement éliminées que cette question sera retirée de l'ordre du jour du désarmement international. Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif, et nous sommes d'avis que cela devrait être fait ici, à la CD.

Nous tous, qui sommes ici réunis en cette salle du Conseil, nous avons appuyé l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, mais il est clair que certains d'entre nous sont plus pressés que d'autres. Nous sommes

(M. Zahran, Egypte)

pressés parce que nous pensons que les conditions sont enfin propices pour débarrasser le monde des armes nucléaires selon un calendrier déterminé. Nous sommes également pressés parce que nous sommes bien conscients du fait que la route du désarmement nucléaire sera longue et difficile, et que, plus tard nous la prendrons, plus longtemps il nous faudra vivre avec la menace des armes nucléaires sur nos têtes. Malgré l'assurance du contraire, cette menace est très réelle, car si elle n'existait pas, les armes nucléaires, qui sont censées être des armes de dissuasion, n'auraient pas de raison d'être.

Nous devons également nous libérer de notre crainte, de la crainte que fait naître la menace des armes nucléaires - qui sont les plus dévastatrices de tous les types d'armes. Comment pouvons-nous traiter la question du danger que représentent pour l'humanité et l'environnement la présence constante des armes nucléaires et l'existence de réacteurs nucléaires dont la sécurité est déficiente, comme nous l'a montré la catastrophe de Tchernobyl ? Il y a une semaine, nous avons entendu le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine dire combien de victimes, combien de sacrifices pour les êtres humains et pour l'environnement représente Tchernobyl. La même crainte existe aujourd'hui en Egypte et au Moyen-Orient. Nous vivons un cauchemar après les fuites radioactives qui se sont produites au réacteur de Dimona, en Israël, sous l'effet des tremblements de terre qui ont frappé la région au cours des années récentes.

Les armes biologiques ont été traitées multilatéralement, et des négociations multilatérales se déroulent encore pour doter la Convention sur les armes biologiques d'un mécanisme de vérification, afin d'assurer le respect de ses dispositions. Les armes chimiques ont également été traitées multilatéralement, dans cette même salle. Nous ne sommes donc pas convaincus que la position adoptée par certains Etats dotés d'armes nucléaires, selon laquelle les armes nucléaires doivent être traitées différemment et exclusivement par ceux qui les possèdent officiellement, soit sage. Si le désarmement nucléaire doit être l'affaire privée des seuls cinq Etats dotés d'armes nucléaires, qu'advient-il des armes nucléaires qui pourraient être en la possession d'autres Etats qui ne seraient pas juridiquement tenus de ne pas les posséder ? De la même façon, nous sommes préoccupés par l'inapplication de l'article VI du TNP, comme nous l'avons dit lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995. Lorsqu'il a été signé, en 1968, ce traité stipulait que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire interviendraient à une date rapprochée. Vingt-huit ans après la signature du TNP, cet objectif n'a pas été atteint, alors qu'il devait l'être, je le répète, "à une date rapprochée".

Je ne désire pas répéter ici les arguments que nous avons à maintes reprises exposés en ce qui concerne la question du désarmement nucléaire, puisqu'ils sont bien connus de tous. Je désire seulement réitérer, avec force, la demande de l'Egypte qu'un point indépendant - un point distinct - concernant le désarmement nucléaire soit inscrit à l'ordre du jour de la CD, et qu'un comité spécial sur le désarmement nucléaire soit créé pour ouvrir des négociations sur le désarmement nucléaire immédiatement après la conclusion des négociations relatives au TICE. Pour commencer et comme première mesure, ce comité spécial pourrait entamer des négociations sur la question de l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires,

(M. Zahran, Egypte)

que nous considérons comme une question de désarmement nucléaire. Simultanément, des consultations se dérouleraient dans le cadre du comité spécial proposé pour formuler un mandat détaillé fixant un certain nombre d'autres calendriers précis de désarmement nucléaire concernant les travaux futurs de ce comité spécial.

Contrairement à d'autres, nous ne pensons pas que la CD consacre trop de temps aux questions nucléaires. Nous pensons qu'en fait elle rattrape presque tout le temps qu'elle a perdu dans le passé, lorsqu'elle ignorait pratiquement les questions nucléaires ou qu'elle ne les abordait que pour la forme, ou à peu près. Nous attendons avec impatience que toutes les questions nucléaires disparaissent, pour finir, de l'ordre du jour de la CD, mais cela ne se produira que lorsque l'ambition irrésistible et pratiquement unanime de la communauté internationale d'un véritable désarmement nucléaire aura été satisfaite.

Avant de conclure, j'aimerais exprimer notre satisfaction après la signature à Fidji le 25 mars, par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, des trois protocoles au Traité de Raratonga portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud, qui constitue un autre pas important sur la voie de l'application complète de ce traité. Nous nous sommes également réjouis de la signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Une autre étape se prépare, que permettront les efforts relatifs à la non-prolifération et au désarmement nucléaire. Ce sera la signature au Caire, le 11 avril, du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, à laquelle les Etats dotés d'armes nucléaires sont tous les cinq invités.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Zahran, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole à ce sujet ? Il ne semble pas que cela soit le cas. Naturellement, nous garderons présentes à l'esprit les observations qui ont été faites au sujet de cette question et nous tiendrons les consultations qui auront lieu, en conséquence, pendant l'intersession.

J'aimerais maintenant en venir à la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Comme vous le savez, la décision prise par la Conférence et qui est contenue dans le document CD/1356 prévoit que "la Conférence réexaminera la situation à la suite de la présentation par le Président, à la fin de chaque partie de sa session annuelle, de rapports intérimaires sur les consultations en cours". Comme vous le savez, mes deux prédécesseurs, l'Ambassadeur Aye, du Myanmar, et l'Ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, ont mené des consultations intensives sur cette question et il en ont communiqué les résultats à la Conférence, respectivement lors des 725ème et 729ème séances plénières. Pour ma part, j'ai poursuivi ces consultations, en mettant à profit les efforts accomplis par mes prédécesseurs, en vue de parvenir à un règlement rapide de cette question depuis longtemps en suspens. Au stade actuel, j'ai le devoir de vous informer qu'il n'est pas possible d'appliquer la décision susmentionnée. Toutefois, il va sans dire que je mettrai pleinement à profit l'intersession pour explorer plus avant les moyens d'une application rapide de cette décision.

Le représentant du Chili, l'Ambassadeur Berguño, est inscrit sur ma liste d'orateurs désirant prendre la parole au sujet de cette question.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence et votre conduite habile de nos débats, et de vous remercier pour votre courtoisie et les égards dont vous avez fait preuve envers les délégations des pays du Groupe des 23, poursuivant en cela la tradition de vos prédécesseurs. Le Groupe m'a chargé de faire une brève déclaration en ce qui concerne la partie de votre rapport qui a trait à l'application de la décision contenue dans le document CD/1356, étant entendu que nous nous réservons le droit de revenir sur cette question lorsque l'occasion nous paraîtra propice.

Avant de lire cette déclaration, j'aimerais souscrire aux déclarations faites aujourd'hui au sujet de la signature par trois pays dotés d'armes nucléaires des protocoles du Traité de Rarotonga, et aux déclarations des représentants de l'Autriche (qui a évoqué les paroles récentes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies), du Brésil, de la République tchèque et de la Mongolie, en ce qui concerne la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Je désire également vous remercier de nous avoir dit que se poursuivront, pendant l'intersession, les consultations sur cette question, et je regrette qu'il n'ait pas été possible d'avoir un débat plus approfondi en séance plénière. Je vais maintenant donner lecture, en anglais, de la déclaration du Groupe des 23 :

(traduit de l'anglais) : J'aimerais déclarer ce qui suit au nom de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Bangladesh, du Bélarus, du Cameroun, du Chili, de la Colombie, de l'Espagne, de la Finlande, de l'Iraq, d'Israël, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, de la République populaire démocratique de Corée, du Sénégal, de la Slovaquie, de la Suisse, de la Syrie, de la Turquie, de l'Ukraine, du Viet Nam et du Zimbabwe :

"Nous prenons note du rapport du Président de la Conférence du désarmement qui reconnaît qu'il n'y a pas eu de progrès en ce qui concerne l'application de la décision contenue dans le document CD/1356. Nous regrettons vivement cette situation et demandons instamment de nouveau à la Conférence du désarmement de régler cette question de manière urgente. Nous pensons également que la Conférence n'agit pas dans l'esprit de sa propre décision CD/1356 et de la résolution 50/72 C de l'Assemblée générale. Par sa décision adoptée le 21 septembre 1995, la CD a enfin adopté le rapport du coordonnateur spécial pour la question de la composition de la Conférence et la composition recommandée qui y était jointe. Lors de l'adoption de cette décision, les déclarations faites à cette occasion par tous les membres de la CD ont montré clairement que la Conférence, dans son ensemble, était disposée à accepter immédiatement nos 23 pays en tant que nouveaux membres. Monsieur le Président, il convient de trouver une solution sans nouveau retard."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué ambassadeur du Chili de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Y a-t-il d'autres orateurs qui désirent prendre la parole à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

La séance plénière d'aujourd'hui est la dernière de cette partie de la session. Au cours de cette période, nous avons pu rétablir le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, dans le cadre duquel la Conférence

(Le Président)

conduit les importantes négociations sur le traité d'interdiction complète des essais. Nous avons également nommé le coordonnateur spécial pour la question de l'ordre du jour, en la personne de l'Ambassadeur Meghlaoui, de l'Algérie.

Nous avons beaucoup travaillé durant cette session. Je désire rendre hommage au Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'Ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, pour ses efforts inlassables et sa direction compétente du Comité. L'Ambassadeur Berdennikov, de la Fédération de Russie, et l'Ambassadeur Zahran, de l'Egypte, respectivement présidents des groupes de travail 1 et 2, méritent également que leur travail soit reconnu. Ils n'ont reculé devant aucun effort, eux et les nombreux amis de la présidence, pour faire en sorte que nos négociations progressent.

Malgré nos efforts collectifs, il reste encore un long chemin à parcourir dans les négociations sur le TICE. L'intersession fournit l'occasion de réfléchir aux problèmes épineux qui restent à régler. Je demande instamment à toutes les délégations de mettre à profit cette période pour demander des instructions qui rendront possible la conclusion fructueuse de nos négociations à la fin de la deuxième partie de la session. Nous sommes si près d'un autre succès historique de la CD que nous ne devons pas laisser passer cette occasion.

Je désire noter que le coordonnateur spécial sur la question de l'ordre du jour tient des consultations importantes. Je m'attends qu'il rendra compte à la Conférence des progrès accomplis par ses consultations. Il faut que nous continuions à lui apporter notre nécessaire coopération pour assurer le succès de sa mission.

A ma demande, le secrétariat a distribué un calendrier provisoire des réunions de la première semaine de la deuxième partie de la session de 1996. Ce calendrier a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et il n'a, comme d'habitude, qu'une valeur indicative, et peut être modifié si nécessaire. A cet égard, j'appelle votre attention sur le fait qu'étant donné que le jeudi 16 mai est un jour férié et que le Palais des Nations sera fermé, la séance plénière est maintenant prévue pour le mardi 14 mai. Puis-je considérer que cela est acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

A la demande du Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, j'informe les délégations qu'une réunion du Comité spécial se tiendra immédiatement après cette séance plénière. Cette réunion sera suivie, à son tour, d'une réunion présidée par l'ami de la présidence chargé de la question des inspections sur place.

Comme convenu, la prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le mardi 14 mai 1996 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 45.
